

République Française

\*\*\*\*\*

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay

Terres de Champagne

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

| Nombre de Membres                        |          |                       |
|------------------------------------------|----------|-----------------------|
| Membres en exercice                      | Présents | Votants               |
| 43                                       | 37       | 37<br>+ 5<br>pouvoirs |
| Date de convocation<br>16 septembre 2026 |          |                       |

L’an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BEAUFORT Hélène, BERTHELEMY Chantal, BUCQUET Jean-Claude, CABRAL Diane, CANIVET Alexandre, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DESBORDES Isabelle, DUMONT Philippe, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, FROMM Jacques, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GIROD Sébastien, GODARD Elisabeth, IZARD Jonathan, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LECACHEUR Freddy, LEHURAUX François-Xavier, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, POIRET Michèle, RAVAUX Claude, RICHOMME Philippe, RODRIGUES Jonathan, VAUTRELLE Eva, VITTE Mélanie.**

Absents : **CURFS Muguette.**

Représentés : **DENIS Max pouvoir donné à CANIVET Alexandre, LECONTE Thomas pouvoir donné à DESBORDES Isabelle, MAZY Christine pouvoir donné à RODRIGUES Jonathan, ROUILLERE Sylvie pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, TOULOUSE Laurence pouvoir donné à BARBIER Thierry, GENTET Véronique titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTIL George titulaire de POIRET Michèle, GOURDY Alain-Louis titulaire de GALIMAND Hervé, MARTIN Luc titulaire de GERALDY Claude, URIEL Jean-Pierre titulaire de LAMART Caroline, VARNIER Gilles titulaire de BERTHELEMY Chantal, VERDIER Joachim titulaire de GODARD Elisabeth.**

**Monsieur CANIVET Alexandre** a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Nomination d'un(e) secrétaire de séance  
N° de délibération : DEL\_2026\_35

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 37                   | 5                               | 42   | 0      | 0          | 0               |

M. LE PRESIDENT. - Chers Collègues, si vous en êtes d’accord, je vous propose de désigner Alexandre CANIVET, le plus jeune membre de l’Assemblée, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 24 septembre 2026  
Denis DE CHILLOU DE CHURET,  
Président

  
Denis DE CHILLOU DE CHURET

Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET  
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU PAYS D EPERNAY TERR),  
le Président  
le 23/09/2026 à 12:18:15  
Ref:11815948-17849284-1-D

République Française

\*\*\*\*\*

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay  
Terres de Champagne

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

| Nombre de Membres                        |          |                       |
|------------------------------------------|----------|-----------------------|
| Membres en exercice                      | Présents | Votants               |
| 43                                       | 37       | 37<br>+ 5<br>pouvoirs |
| Date de convocation<br>16 septembre 2026 |          |                       |

L’an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BEAUFORT Hélène, BERTHELEMY Chantal, BUCQUET Jean-Claude, CABRAL Diane, CANIVET Alexandre, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DESBORDES Isabelle, DUMONT Philippe, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, FROMM Jacques, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GIROD Sébastien, GODARD Elisabeth, IZARD Jonathan, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LECACHEUR Freddy, LEHURAUX François-Xavier, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, POIRET Michèle, RAVAUX Claude, RICHOMME Philippe, RODRIGUES Jonathan, VAUTRELLE Eva, VITTE Mélanie.**

Absents : **CURFS Muguette.**

Représentés : **DENIS Max pouvoir donné à CANIVET Alexandre, LECONTE Thomas pouvoir donné à DESBORDES Isabelle, MAZY Christine pouvoir donné à RODRIGUES Jonathan, ROUILLERE Sylvie pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, TOULOUSE Laurence pouvoir donné à BARBIER Thierry, GENTET Véronique titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTIL George titulaire de POIRET Michèle, GOURDY Alain-Louis titulaire de GALIMAND Hervé, MARTIN Luc titulaire de GERALDY Claude, URIEL Jean-Pierre titulaire de LAMART Caroline, VARNIER Gilles titulaire de BERTHELEMY Chantal, VERDIER Joachim titulaire de GODARD Elisabeth.**

**Monsieur CANIVET Alexandre** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Approbation du procès verbal de la séance du 26 juin 2026**  
**N° de délibération : DEL\_2026\_36**

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 37                   | 5                               | 42   | 0      | 0          | 0               |

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d’Equilibre Territoriaux et Ruraux,

VU les statuts du Pôle d’Equilibre Territorial et Rural du Pays d’Epernay Terres de Champagne,

LE COMITE, Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 26 juin 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 24 septembre 2026  
Denis DE CHILLOU DE CHURET,  
Président



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET  
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU PAYS D EPERNAY TERR),  
le Président  
le 23/09/2026 à 12:18:19  
Ref:11815949-17849285-1-D

République Française

\*\*\*\*\*

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay

Terres de Champagne

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

| Nombre de Membres                        |          |                       |
|------------------------------------------|----------|-----------------------|
| Membres en exercice                      | Présents | Votants               |
| 43                                       | 37       | 37<br>+ 5<br>pouvoirs |
| Date de convocation<br>16 septembre 2026 |          |                       |

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BEAUFORT Hélène, BERTHELEMY Chantal, BUCQUET Jean-Claude, CABRAL Diane, CANIVET Alexandre, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DESBORDES Isabelle, DUMONT Philippe, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, FROMM Jacques, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GIROD Sébastien, GODARD Elisabeth, IZARD Jonathan, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LECACHEUR Freddy, LEHURAUX François-Xavier, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, POIRET Michèle, RAVAUX Claude, RICHOMME Philippe, RODRIGUES Jonathan, VAUTRELLE Eva, VITTE Mélanie.**

Absents : **CURFS Muguette.**

Représentés : **DENIS Max pouvoir donné à CANIVET Alexandre, LECONTE Thomas pouvoir donné à DESBORDES Isabelle, MAZY Christine pouvoir donné à RODRIGUES Jonathan, ROUILLERE Sylvie pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, TOULOUSE Laurence pouvoir donné à BARBIER Thierry, GENTET Véronique titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTIL George titulaire de POIRET Michèle, GOURDY Alain-Louis titulaire de GALIMAND Hervé, MARTIN Luc titulaire de GERALDY Claude, URIEL Jean-Pierre titulaire de LAMART Caroline, VARNIER Gilles titulaire de BERTHELEMY Chantal, VERDIER Joachim titulaire de GODARD Elisabeth.**

**Monsieur CANIVET Alexandre** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Modification du montant des cotisations des EPCI membres pour l'année 2026**  
**N° de délibération : DEL\_2026\_37**

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 37                   | 5                               | 42   | 0      | 0          | 0               |

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

VU la délibération DEL 2026-09 portant adoption du budget primitif 2026 du PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne,

Vu la délibération DEL 2026-10 fixant la cotisation annuelle 2026 à 3.50 € par habitant

LE COMITE, après en avoir délibéré

AJUSTE le montant des cotisations des EPCI membres pour l'année 2026 à 3,10 € (trois euros et dix centimes) au lieu de 3,50 € (trois euros et cinquante centimes) par habitant sur la base de la population de référence 2023 parue le 29 décembre 2025, soit par EPCI :

|                              | <b>Recensement 2023<br/>INSEE 29/12/2025</b> | <b>Montant cotisations 2026 en €</b> |
|------------------------------|----------------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>CCPC</b>                  | 20 600                                       | 63 860                               |
| <b>CCGVM</b>                 | 14 057                                       | 43 577                               |
| <b>CAECPC</b>                | 46 800                                       | 145 080                              |
| Total                        | 81 457                                       | 252 517                              |
|                              |                                              |                                      |
| Cotisation par habitant en € | 3,10                                         |                                      |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 24 septembre 2026  
Denis DE CHILLOU DE CHURET,  
Président



Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET  
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU PAYS D EPERNAY TERR),  
le Président  
le 23/09/2026 à 12:18:20  
Ref:11815950-17849286-1-D

République Française

\*\*\*\*\*

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay  
Terres de Champagne

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

| Nombre de Membres                        |          |                       |
|------------------------------------------|----------|-----------------------|
| Membres en exercice                      | Présents | Votants               |
| 43                                       | 37       | 37<br>+ 5<br>pouvoirs |
| Date de convocation<br>16 septembre 2026 |          |                       |

L’an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BEAUFORT Hélène, BERTHELEMY Chantal, BUCQUET Jean-Claude, CABRAL Diane, CANIVET Alexandre, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DESBORDES Isabelle, DUMONT Philippe, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, FROMM Jacques, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GIROD Sébastien, GODARD Elisabeth, IZARD Jonathan, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LECACHEUR Freddy, LEHURAUX François-Xavier, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, POIRET Michèle, RAVAUX Claude, RICHOMME Philippe, RODRIGUES Jonathan, VAUTRELLE Eva, VITTE Mélanie.**

Absents : **CURFS Muguette.**

Représentés : **DENIS Max pouvoir donné à CANIVET Alexandre, LECONTE Thomas pouvoir donné à DESBORDES Isabelle, MAZY Christine pouvoir donné à RODRIGUES Jonathan, ROUILLERE Sylvie pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, TOULOUSE Laurence pouvoir donné à BARBIER Thierry, GENTET Véronique titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTIL George titulaire de POIRET Michèle, GOURDY Alain-Louis titulaire de GALIMAND Hervé, MARTIN Luc titulaire de GERALDY Claude, URIEL Jean-Pierre titulaire de LAMART Caroline, VARNIER Gilles titulaire de BERTHELEMY Chantal, VERDIER Joachim titulaire de GODARD Elisabeth.**

**Monsieur CANIVET Alexandre** a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative 1  
N° de délibération : DEL\_2026\_38

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 37                   | 5                               | 42   | 0      | 0          | 0               |

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d’Equilibre Territoriaux et Ruraux,

VU l’arrêté préfectoral du 23 juin 2016, portant création du Pôle d’Equilibre Territorial et Rural du Pays d’Epernay Terres de Champagne,

VU les statuts du Pôle d’Equilibre Territorial et Rural du Pays d’Epernay Terres de Champagne,

VU la délibération DEL2022\_23 en date du 29 novembre 2022 portant sur l’adoption du référentiel M57,

VU l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023 portant extension des compétences du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epernay Terres de Champagne à la compétence SCOT,

Vu la délibération DEL 2026\_09 en date du 4 mars 2026 du budget primitif 2026,

Vu la délibération DEL 2026\_37 relative à l'ajustement de la cotisation 2026 évoluant de 3.50 € par habitant à 3.10 €,

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications tenant compte de l'évolution des cotisations 2026,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les prévisions budgétaires du budget prévisionnel,

LE COMITE,  
Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n°1 au budget du PETR pour l'exercice 2026 telle que détaillée comme suit :

|                      |                 |        |                                              | DM1        |            |
|----------------------|-----------------|--------|----------------------------------------------|------------|------------|
| Section              | Chapitre (Code) | Nature | Nature (Libellé)                             | Dépense    | Recette    |
| Fonctionnement       | 011             | 617    | Etudes et recherches                         | -32 500,00 |            |
|                      |                 | 617    | Etudes et recherches                         | -2 000,00  |            |
|                      | 65              | 65811  | Droits d'utilisation - informatique en nuage | 2 000,00   |            |
|                      | 74              | 74758  | Autres groupements                           |            | -32 500,00 |
| Total Fonctionnement |                 |        |                                              | -32 500,00 | -32 500,00 |

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 24 septembre 2026  
Denis DE CHILLOU DE CHURET,  
Président



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET  
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU PAYS D EPERNAY TERR),  
le Président  
le 23/09/2026 à 12:18:21  
Ref:11815951-17849287-1-D

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de la Marne

DELIBERATION  
COMITE SYNDICAL  
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epervay  
Terres de Champagne  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

| Nombre de Membres                        |          |                       |
|------------------------------------------|----------|-----------------------|
| Membres en exercice                      | Présents | Votants               |
| 43                                       | 37       | 37<br>+ 5<br>pouvoirs |
| Date de convocation<br>16 septembre 2026 |          |                       |

L’an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BEAUFORT Hélène, BERTHELEMY Chantal, BUCQUET Jean-Claude, CABRAL Diane, CANIVET Alexandre, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DESBORDES Isabelle, DUMONT Philippe, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, FROMM Jacques, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GIROD Sébastien, GODARD Elisabeth, IZARD Jonathan, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LECACHEUR Freddy, LEHURAUX François-Xavier, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, POIRET Michèle, RAVAUX Claude, RICHOMME Philippe, RODRIGUES Jonathan, VAUTRELLE Eva, VITTE Mélanie.**

Absents : **CURFS Muguette.**

Représentés : **DENIS Max pouvoir donné à CANIVET Alexandre, LECONTE Thomas pouvoir donné à DESBORDES Isabelle, MAZY Christine pouvoir donné à RODRIGUES Jonathan, ROUILLERE Sylvie pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, TOULOUSE Laurence pouvoir donné à BARBIER Thierry, GENTET Véronique titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTIL George titulaire de POIRET Michèle, GOURDY Alain-Louis titulaire de GALIMAND Hervé, MARTIN Luc titulaire de GERALDY Claude, URIEL Jean-Pierre titulaire de LAMART Caroline, VARNIER Gilles titulaire de BERTHELEMY Chantal, VERDIER Joachim titulaire de GODARD Elisabeth.**

**Monsieur CANIVET Alexandre** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Adhésion au projet Santé Transfrontalière Accompagnement Acteurs Résilience Environnementale (STA²RE)**  
**N° de délibération : DEL\_2026\_39**

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 37                   | 5                               | 42   | 0      | 0          | 0               |

PREAMBULE

Le projet STA²RE, pour « Santé Transfrontalière Accompagnement Acteurs Résilience Environnementale », est un projet transfrontalier soutenu par le programme Interreg VI qui a débuté en octobre 2025 pour se terminer en mars 2029. Il s’inscrit dans une dynamique innovante « One Health » en souhaitant rapprocher la santé humaine et environnementale au niveau des territoires.

Ce projet, piloté par l’Observatoire de la Santé du Hainaut (Province de Hainaut) est aussi opéré par un consortium de partenaires composé, côté belge, du Centre de recherche et d’études pour l’action territoriale (CREAT) de l’UCLouvain et la Province de Namur ainsi que, côté français, de l’Observatoire régional de la santé et du social

(OR2S), Atmo Hauts-de-France et de l'Observatoire régional de la santé du Grand Est (ORS Grand Est).

Ces opérateurs seront également soutenus par 7 opérateurs associés : l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP), l'Agence pour une vie de qualité (AVIQ), l'Observatoire Franco-Belge de la Santé (OFBS), la Cellule Interrégionale de l'Environnement (CELINE), l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), Atmo Grand Est ainsi que par les Gezondheidmakers, acteurs flamands en promotion de la santé qui aideront les opérateurs au partage du projet sur le versant flamand.

L'objectif principal du projet STA<sup>2</sup>RE est d'accompagner et outiller les collectivités locales contre les vulnérabilités climatiques et environnementales qui exacerbent les problèmes de santé. L'accompagnement et l'outillage de chaque collectivité pilote se fera notamment par une sensibilisation aux enjeux et par un diagnostic spécifique conjoint en santé environnementale sur lequel se basera le développement d'une plateforme cartographique interactive. La volonté du projet est de fournir une méthode et des outils pertinents d'aide à la décision pour renforcer la résilience et les capacités d'interventions des territoires transfrontaliers en tenant compte des inégalités sociales, sanitaires et environnementales et des enjeux communs.

STA<sup>2</sup>RE est un véritable travail collaboratif entre les opérateurs et les territoires pilotes notamment par l'implication d'élus, d'acteurs de terrain, de citoyens, d'associations et d'experts dans l'ensemble des 4 modules de travail constituant le projet : impulser une culture transfrontalière, accompagner les collectivités dans leur dynamique, outiller les acteurs et déployer les acquis.

Vu le Contrat Local de Santé du Pays d'Epernay Terres de Champagne ;  
Vu la lettre d'engagement du PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu les statuts du PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne ;

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- APPROUVE la mise en œuvre du projet STA<sup>2</sup>RE, pour Santé Transfrontalière Accompagnement Acteurs Résilience Environnementale », soutenu par le programme Interreg VI ;
- AUTORISE Monsieur le Président à engager le PETR dans l'ensemble des démarches relatives au projet STA<sup>2</sup>RE ;
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter, le cas échéant, l'ensemble des subventions possibles pour cette démarche.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 24 septembre 2026  
Denis DE CHILLOU DE CHURET,  
Président



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET  
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU PAYS D EPERNAY TERR),  
le Président  
le 23/09/2026 à 12:18:22  
Ref:11815952-17849288-1-D

République Française

\*\*\*\*\*

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay  
Terres de Champagne

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

| Nombre de Membres                        |          |                       |
|------------------------------------------|----------|-----------------------|
| Membres en exercice                      | Présents | Votants               |
| 43                                       | 37       | 37<br>+ 5<br>pouvoirs |
| Date de convocation<br>16 septembre 2026 |          |                       |

L’an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BEAUFORT Hélène, BERTHELEMY Chantal, BUCQUET Jean-Claude, CABRAL Diane, CANIVET Alexandre, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DESBORDES Isabelle, DUMONT Philippe, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, FROMM Jacques, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GIROD Sébastien, GODARD Elisabeth, IZARD Jonathan, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LECACHEUR Freddy, LEHURAUX François-Xavier, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, POIRET Michèle, RAVAUX Claude, RICHOMME Philippe, RODRIGUES Jonathan, VAUTRELLE Eva, VITTE Mélanie.**

Absents : **CURFS Muguette.**

Représentés : **DENIS Max pouvoir donné à CANIVET Alexandre, LECONTE Thomas pouvoir donné à DESBORDES Isabelle, MAZY Christine pouvoir donné à RODRIGUES Jonathan, ROUILLERE Sylvie pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, TOULOUSE Laurence pouvoir donné à BARBIER Thierry, GENTET Véronique titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTIL George titulaire de POIRET Michèle, GOURDY Alain-Louis titulaire de GALIMAND Hervé, MARTIN Luc titulaire de GERALDY Claude, URIEL Jean-Pierre titulaire de LAMART Caroline, VARNIER Gilles titulaire de BERTHELEMY Chantal, VERDIER Joachim titulaire de GODARD Elisabeth.**

**Monsieur CANIVET Alexandre** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Organisation du Congrès Annuel des Pôles territoriaux et des Pays**  
**N° de délibération : DEL\_2026\_40**

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 37                   | 5                               | 42   | 0      | 0          | 0               |

PREAMBULE

Chaque année, l’Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays organise son Congrès Annuel des Pôles territoriaux et des Pays qui est le temps fort des acteurs du développement local et des transitions, réunis pour échanger, participer et contribuer aux enjeux des territoires ruraux.

Le 13 juillet 2026, les membres du bureau du PETR du Pays d’Epernay Terres de Champagne ont échangé au sujet de la possibilité d’organiser pour 2027 ce congrès sur le territoire d’Epernay Terres de Champagne. Le Directeur de l’ANPP a pu participer aux échanges et répondre aux différentes interrogations des élus du bureau du PETR.

Les élus du bureau du PETR ayant considéré que ce congrès était une opportunité pour le territoire d’Epernay, qui s’inscrit dans une dynamique amorcée par un nouvel exécutif en

partie renouvelé, ils ont affirmé l'ambition du PETR à organiser cet événement de portée nationale.

En effet, cet événement constitue une belle visibilité pour le Pays d'Epernay Terres de Champagne, une couverture médiatique non négligeable, des retombées économiques et touristiques et permet au territoire de se faire connaître de personnalités d'envergure régionale et nationale. Cet engagement nécessite un portage politique fort, la mobilisation de partenaires locaux et institutionnels et une logistique importante nécessitant un travail coordonné entre les équipes de l'ANPP et celles du PETR.

Vu les statuts du PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la lettre d'engagement du PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne ;

Vu l'appel à manifestation d'intérêt de l'ANPP ;

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'organiser le Congrès Annuel des Pôles territoriaux et des Pays 2027 en partenariat avec l'ANPP ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette organisation ;
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des subventions possibles pour cette démarche ;
- PRECISE que l'ensemble des dépenses et recettes seront inscrits au budget principal 2027.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 24 septembre 2026  
Denis DE CHILLOU DE CHURET,  
Président



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET  
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU PAYS D EPERNAY TERR),  
le Président  
le 23/09/2026 à 12:18:23  
Ref:11815953-17849289-1-D

République Française

\*\*\*\*\*

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay Terres de Champagne

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

| Nombre de Membres                        |          |                       |
|------------------------------------------|----------|-----------------------|
| Membres en exercice                      | Présents | Votants               |
| 43                                       | 37       | 37<br>+ 5<br>pouvoirs |
| Date de convocation<br>16 septembre 2026 |          |                       |

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BEAUFORT Hélène, BERTHELEMY Chantal, BUCQUET Jean-Claude, CABRAL Diane, CANIVET Alexandre, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DESBORDES Isabelle, DUMONT Philippe, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, FROMM Jacques, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GIROD Sébastien, GODARD Elisabeth, IZARD Jonathan, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LECACHEUR Freddy, LEHURAUX François-Xavier, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, POIRET Michèle, RAVAUX Claude, RICHOMME Philippe, RODRIGUES Jonathan, VAUTRELLE Eva, VITTE Mélanie.**

Absents : **CURFS Muguette.**

Représentés : **DENIS Max pouvoir donné à CANIVET Alexandre, LECONTE Thomas pouvoir donné à DESBORDES Isabelle, MAZY Christine pouvoir donné à RODRIGUES Jonathan, ROUILLERE Sylvie pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, TOULOUSE Laurence pouvoir donné à BARBIER Thierry, GENTET Véronique titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTIL George titulaire de POIRET Michèle, GOURDY Alain-Louis titulaire de GALIMAND Hervé, MARTIN Luc titulaire de GERALDY Claude, URIEL Jean-Pierre titulaire de LAMART Caroline, VARNIER Gilles titulaire de BERTHELEMY Chantal, VERDIER Joachim titulaire de GODARD Elisabeth.**

**Monsieur CANIVET Alexandre** a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Cession d'un véhicule appartenant au PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne  
N° de délibération : DEL\_2026\_41

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 37                   | 5                               | 42   | 0      | 0          | 0               |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques,

Considérant que le véhicule de la marque Iveco, immatriculé FC-153-GQ, n'est plus utilisé et qu'en conséquence, le PETR du Pays d'Epernay Terres de Champagne souhaite le céder en ayant recours à un contrat de dépôt-vente,

Considérant la nécessité de mise à prix pour ce bien,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE la mise en vente du véhicule Iveco, datant de 2018, immatriculé FC-153-GQ pour 25 000 € ;

AUTORISE le Président à signer tous documents concernant cette affaire, y compris en cas de cession supérieure à 4 600 € ;

DIT que la recette de la vente sera imputée sur le budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 24 septembre 2026  
Denis DE CHILLOU DE CHURET,  
Président



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET  
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU PAYS D EPERNAY TERR),  
le Président  
le 23/09/2026 à 12:18:24  
Ref:11815954-17849290-1-D

République Française

\*\*\*\*\*

Département de la Marne

DELIBERATION

COMITE SYNDICAL

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay  
Terres de Champagne

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

| Nombre de Membres                        |          |                       |
|------------------------------------------|----------|-----------------------|
| Membres en exercice                      | Présents | Votants               |
| 43                                       | 37       | 37<br>+ 5<br>pouvoirs |
| Date de convocation<br>16 septembre 2026 |          |                       |

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical, qui a eu lieu Hôtel d'Agglomération Épernay Coteaux et Plaine de Champagne, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Président.

Présents : **BARBIER Thierry, BEAUFORT Hélène, BERTHELEMY Chantal, BUCQUET Jean-Claude, CABRAL Diane, CANIVET Alexandre, CANY Olivier, CHARLOT Dominique, COUTANT Régis, COUTIER Nathalie, de CHILLOU DE CHURET Denis, de LA SELLE Ghislain, DESBORDES Isabelle, DUMONT Philippe, DUPENT Aude, FONTANESI Catherine, FROMM Jacques, GALIMAND Hervé, GERALDY Claude, GIROD Sébastien, GODARD Elisabeth, IZARD Jonathan, JACQUART Arnaud, JOURNE Jean-Pierre, LAFOREST Maryline, LAMART Caroline, LECACHEUR Freddy, LEHURAUX François-Xavier, LOMBARD Maurice, PERSON Yannick, PIENNE Cédric, POIRET Michèle, RAVAUX Claude, RICHOMME Philippe, RODRIGUES Jonathan, VAUTRELLE Eva, VITTE Mélanie.**

Absents : **CURFS Muguette.**

Représentés : **DENIS Max pouvoir donné à CANIVET Alexandre, LECONTE Thomas pouvoir donné à DESBORDES Isabelle, MAZY Christine pouvoir donné à RODRIGUES Jonathan, ROUILLERE Sylvie pouvoir donné à de CHILLOU DE CHURET Denis, TOULOUSE Laurence pouvoir donné à BARBIER Thierry, GENTET Véronique titulaire de JOURNE Jean-Pierre, GENTIL George titulaire de POIRET Michèle, GOURDY Alain-Louis titulaire de GALIMAND Hervé, MARTIN Luc titulaire de GERALDY Claude, URIEL Jean-Pierre titulaire de LAMART Caroline, VARNIER Gilles titulaire de BERTHELEMY Chantal, VERDIER Joachim titulaire de GODARD Elisabeth.**

**Monsieur CANIVET Alexandre** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Renouvellement de deux contrats de chargés de mission du programme LEADER**  
**N° de délibération : DEL\_2026\_42**

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 37                   | 5                               | 42   | 0      | 0          | 0               |

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5741-1 et suivants, relatifs aux Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux,

VU le code général de la fonction publique et notamment l'article L 332-8-2°

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay Terres de Champagne

VU la délibération du 20 décembre 2021 du conseil syndical du PETR approuvant l'engagement dans la démarche LEADER

VU les délibérations n° 2021\_29 du 16 décembre 2021 et n°2023\_17 du 12 juillet 2023 créant les emplois de chargés de mission et gestionnaire du programme LEADER à temps complet et correspondant au grade d'attaché relevant de la catégorie hiérarchique (A).

Ces derniers prennent en charge les missions relatives à la mise en oeuvre du programme LEADER et notamment :

- Repérage des projets et rencontre avec les porteurs de projet potentiels, et analyse de la faisabilité du projet au regard des exigences européennes (innovation),
- Organisation et animation des groupes de travail préalables au Comité de Programmation, - Préparation, participation et suivi des Comités de Programmation Leader,
- Suivi et assistance aux porteurs de projet,
- Liens à faire avec les projets du Pays,
- Communication sur le programme et ses réalisations,
- Mise en œuvre du volet « coopération » (interterritoriale et transnationale) et création de partenariats,
- Participation au réseau des GALs régionaux et aux formations,
- Participation aux séminaires nationaux Leader,
- Suivi des autres fonds européens et conseils
- Montage technique et financier de chaque projet,
- Rédaction des comptes-rendus et des conventions Leader pour chacun des projets,
- Suivi et rédaction des demandes de paiement pour chacun des projets (assistance),
- Travail en concertation avec le service instructeur,
- Veille sur les textes officiels liés à la programmation Leader et sur les textes officiels liés aux fonds européens

VU la vacance de postes n° 051260901000762 d'attaché à temps complet au tableau des effectifs,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le contrat des deux gestionnaires LEADER afin de répondre à cet objectif

CONSIDERANT également que la loi n°219-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique est venue ouvrir la possibilité de recruter des agents contractuels, en cas de recherche infructueuse d'un fonctionnaire, en application de l'article 332-8-2° du code général de la fonction publique indépendamment de la catégorie hiérarchique de l'emploi lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient sous réserve de respecter une procédure de recrutement garantissant l'égal accès à la fonction publique pour tous,

CONSIDERANT la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins du PETR d'Epernay Terres de Champagne,

LE COMITE, après en avoir délibéré,

ADOpte la proposition pour le recrutement de 2 Chargé(e)s de mission et gestionnaire du programme LEADER

DECIDE de procéder au recrutement de 2 Chargé(e)s de mission et gestionnaire du programme LEADER à temps complet sur la base de deux postes d'attachés vacant au tableau des effectifs et à l'ouvrir à des fonctionnaires de catégorie (A) ou en cas de recherche infructueuse, à des agents contractuels en application de l'article 332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique Territoriale en raison de la nature très spécialisée des fonctions sur la base de la grille d'attaché.

DECIDE de combler les vacances de postes de chargé de mission et gestionnaire du programme LEADER à temps complet pour une durée de 36 mois.

ACTUALISE en ce sens le tableau des effectifs

AUTORISE le Président à signer les contrats éventuels si les postes sont pourvus par voie contractuelle

AUTORISE le Président à solliciter les subventions relatives aux postes

DIT que les dépenses seront imputées sur le chap12

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Affiché le 24 septembre 2026  
Denis DE CHILLOU DE CHURET,  
Président

  
DENIS DE CHILLOU DE CHURET

Signé par Denis DE CHILLOU DE CHURET  
(POLE DEQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
DU PAYS D EPERNAY TERR),  
le Président  
le 23/09/2026 à 12:18:25  
Ref:11815955-17849291-1-D